



DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS  
CANTON DE MOUY  
MAIRIE DE HERMES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

22 juin 2022

**OBJET :**

**Dénomination d'une voie publique**

N° 2022-037

Nombre de conseillers :

-En exercice : 19

-Présents : 17

-Absents : 2

-Procurations : 1

-Votants : 17

Certifié exécutoire pour avoir été  
transmis au contrôle de légalité le :

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune	X		
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
		X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin		X	Patrick Faderne
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix		X	
Madame	Céline Miquel	X		
Monsieur	Antoine Helbert	X		
Madame	Joelle Carbonnier			

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

-Pour : 18 voix

-Contre : 0 voix

-Abstention : 0 voix

### OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant que la dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la poste et

d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier les immeubles et de procéder à leur numérotation

Considérant la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune ;

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- RENOMME le Chemin rural du Fay à Froidmont dans sa partie telle que figurant sur le plan annexé à la présente délibération, entre l'intersection avec la voie communale n°8 de Froidmont à l'Abbaye de Froidmont et avec la Route du Soleil en « Rue Hélinand de Froidmont »,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférent

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés  
Pour extrait certifié conforme



The image shows a blue ink signature of the Mayor, Gregory Palandre, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE HERMES', 'Le Maire', 'Gregory Palandre', and the number '60370'.